



# RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Exercice clos au 30 juin 2008 (12 mois)

CORTIX

Parc d'activités Neil Armstrong II  
19, avenue Neil Armstrong  
FR - 33693 MERIGNAC Cedex

Tél: +33 (0) 557 290 900  
Fax: +33 (0) 557 290 331

[www.cortix.fr](http://www.cortix.fr)



# SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2008 .....	2
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	6
COMPTES COMBINES AU 30 JUIN 2008 .....	17
ANNEXES AUX COMPTES COMBINES .....	19
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	25
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE.....	36
RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUIVANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL DECIDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2007.....	37
RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AU COMPTE SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION.....	39
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS.....	40
RAPPORT GENERAL DU CAC SUR LES COMPTES DE CORTIX SA.....	41
RAPPORT GENERAL DU CAC SUR LES COMPTES COMBINES.....	43
RAPPORT SPECIAL DU CAC SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	45
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX.....	50
ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2008 .....	51

# COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2008

## COMPTE RENDU DE L'EXPERT-COMPTABLE

Le présent compte rendu résulte de la mission contractuelle qui nous a été confiée par la Société CORTIX. Cette mission consiste en la mise en œuvre des normes de comportement et des normes de travail spécifiques à la mission de présentation référencée par l'ordre des experts comptables, à l'exception des normes de rapport.

Les comptes annuels ci-joints couvrant la période du 01/07/2007 au 30/06/2008 sont caractérisés par les données suivantes :

- **Total du bilan :** 14 071 252 Euros
- **Chiffre d'affaires :** 22 491 813 Euros
- **Résultat net comptable :** 939 236 Euros

Nous avons réalisé l'ensemble des diligences contractuellement définies à partir des pièces, documents et informations communiqués par l'entreprise.

A l'issue de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous déclarons que les conventions comptables de base sont appliquées convenablement et que les méthodes comptables retenues par l'entreprise sont conformes aux usages et à son activité.

Fait à Bordeaux,  
Le 19 septembre 2008

Philippe AUTRAN EXPERT-COMPTABLE

## BILAN ACTIF

	30/06/2008			30/06/2007
	Brut	Amort. Dépréciation	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	1 279 729	310 169	96 9 560	5 05 283
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	117 725	50 571	6 7 154	6 5 374
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	432 505	164 035	268 469	248 749
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	115 663		115 663	40 344
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	200		200	200
Prêts				
Autres immobilisations financières	498 715		498 715	464 131
	<b>2 444 537</b>	<b>524 775</b>	<b>1 919 762</b>	<b>1 324 081</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	5 577	5 577		4 683
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 433 493	520 526	6 912 967	4 662 401
Autres créances	2 362 853		2 362 853	756 243
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 420 879		2 420 879	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	275 376		275 376	1 520 055
Charges constatées d'avance (3)	172 914		172 914	199 496
	<b>12 671 092</b>	<b>526 104</b>	<b>12 144 989</b>	<b>7 142 877</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif	6 501		6 501	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 122 130</b>	<b>1 050 878</b>	<b>14 071 252</b>	<b>8 466 958</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 931 454	

## BILAN PASSIF

	30/06/2008	30/06/2007
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé: 294 312)	294 312	264 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 914 910	240 472
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	26 490	6 728
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	371 371	41 803
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	939 236	703 261
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>6 546 318</b>	<b>1 257 165</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	15 238	<b>43 854</b>
Autres fonds propres	2 205	<b>4 343</b>
	<b>17 443</b>	<b>48 197</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	229 257	167 420
Provisions pour charges	93 347	19 625
	<b>322 604</b>	<b>187 045</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	235 029	500 203
Emprunts et dettes financières (3)	510 563	1 547 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 870 916	1 611 484
Dettes fiscales et sociales	4 055 313	3 301 684
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	53 590	14 042
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	459 476	
	<b>7 184 886</b>	<b>6 974 551</b>
Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 071 252</b>	<b>8 466 958</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	473 792	229 433
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 711 094	6 745 118
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		150 000
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

# COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2008			30/06/2007
	France	Exportat.	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	22 491 813		22 491 813	14 058 583
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>22 491 813</b>		<b>22 491 813</b>	<b>14 058 583</b>
Production stockée				
Production immobilisée			636 516	563 560
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			11 287	7 182
Reprises sur provisions et transfert de charges			1 515 305	939 603
Autres produits			352	165
			<b>24 655 273</b>	<b>15 569 092</b>
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approv.			247 031	167 282
Variation de stocks			667	6 681
Autres achats et charges externes (a)			8 794 704	5 060 261
Impôts, taxes et versements assimilés			548 501	252 078
Salaires et traitements			8 024 114	5 537 200
Charges sociales			2 912 103	1 999 309
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
- Sur immobilisations : dotations aux amort.			304 183	155 458
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			526 104	176 447
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			219 621	157 962
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 460 339	721 016
			<b>23 037 368</b>	<b>14 233 695</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 617 906</b>	<b>1 335 397</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.(3)			251	569
Autres intérêts et produits assimilés (3)			36 500	14 915
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges				
Différences positives de change			525	16 917
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13 622	
			<b>50 898</b>	<b>32 401</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			6 501	
Intérêts et charges assimilées (4)			83 533	70 918
Différences négatives de change			10 950	
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement				
			<b>100 985</b>	<b>70 918</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-50 087</b>	<b>-38 517</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>1 567 819</b>	<b>1 296 880</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion			34 779	15 447
Sur opérations en capital			37 333	8 250
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			19 625	673 641
			<b>91 737</b>	<b>697 338</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion			151 861	613 279
Sur opérations en capital			56 609	60 235
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			93 347	19 625
			<b>301 817</b>	<b>693 139</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-210 081</b>	<b>4 199</b>
Participation des salariés aux résultats			<b>141 845</b>	<b>343 857</b>
Impôts sur les bénéfices			276 657	25 362
<b>Total des produits</b>			<b>24 797 908</b>	<b>16 298 831</b>
<b>Total des charges</b>			<b>23 858 672</b>	<b>15 595 570</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>939 236</b>	<b>703 261</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				1 545
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.			3 157	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			10 147	
(3) Dont produits concernant les entités liées			30 429	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2008 dont le total est de : 14 071 252,26 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 939 235,83 Euros.

(Article R. 123-195 et R. 123-196 du Code de Commerce)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2007 au 30/06/2008. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### ■ EFFECTIF MOYEN (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	33	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	25	
Ouvriers		
VRP	82	
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>0</b>

### ■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,10	0,10	2 649 000	294 118		2 943 118

### ■ REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Faits caractéristiques de l'exercice

L'assemblée générale en date du 5 octobre 2007 a accepté l'introduction sur le marché "Alternext", qui a été effectivement réalisée le 21 décembre 2007.

Le siège social a été transféré au 19 avenue Neil Armstrong, parc d'activités Neil Armstrong à MERIGNAC.

#### Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

##### - Poursuite du déploiement commercial en Europe

Le déploiement européen s'est poursuivi depuis la clôture de l'exercice avec les 4 ouvertures commerciales suivantes :

- En juillet 2008 :
  - la 5<sup>ème</sup> agence espagnole, à Palma de Majorque
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale irlandaise, CORTIX IRELAND, à Dublin
- En septembre 2008 :
  - La 3<sup>ème</sup> agence suisse, à Berne
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale italienne, CORTIX ITALIA, à Milan

##### - R&D

En matière de R&D, le début de l'exercice a été marqué par la mise en exploitation :

- de la V2 de *Cortix Templates* (juillet)
- de nouveaux modules (septembre)
- du nouveau CRM (septembre)

(pour la présentation de ces outils : cf. § 2.1.3 supra)

##### - Tensions sur les marchés financiers

Les tensions que l'on a constatées sur les taux de refinancement liées à la conjoncture économique vont impacter nos marges. Des augmentations des taux de financement ont déjà eu lieu en juillet et en septembre 2008.

#### Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

#### Modalités de reconnaissance du revenu

Les modalités de reconnaissance du revenu en vigueur au 30 juin 2008 sont identiques à celle du 30 juin 2007 à savoir :

- Une reconnaissance d'une partie du revenu après la mise en ligne du site, le solde de la valeur du contrat (prestation de maintenance des sites) étant comptabilisé mensuellement pendant toute la durée du contrat ;
- Une comptabilisation en moins du revenu des contrats refacturés par les leasers au titre des premiers rejets (non commencement d'exécution) ;
- La comptabilisation des factures client pour les contrats non cédés à des leasers se fait en deux temps :
  - Comptabilisation de la part reconnue en revenu.
  - Constatation du solde du contrat par le biais d'écritures comptables d'ajustement (produits constatés d'avance) qui n'ont aucun impact sur le résultat.

Les principes de comptabilisation des factures clients ayant suivi ceux de la comptabilisation du revenu, la constatation de l'intégralité de la facturation s'est faite par le biais d'un produit constaté d'avance au 30 juin 2008. La comptabilisation du produit constaté d'avance n'a pas d'impact sur le résultat.

#### ■ BILAN

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- Logiciels : évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur 1 à 3 ans
- Logiciels propres : Il s'agit de logiciels développés par Cortix pour son utilisation interne, permettant d'asseoir ses projets de développement.

Ces logiciels sont évalués au coût horaire au prorata du temps passé sur le projet par les salariés de la société pour un coût global de 1 236 K€ (dont 698 K€ au titre de l'exercice 2007/2008).

Ces logiciels sont comptabilisés en production immobilisée et amortis sur une durée de 1 à 5 ans (durée fiscale).

- Logiciels portés : Il s'agit des sites loués par la société et non cédés aux leasers.

Ils sont évalués à leur coût de production et amortis sur une durée de 3 à 4 ans.

Les durées d'amortissement pour dépréciation des logiciels et des logiciels loués site internet sont respectivement de 1 à 5 ans et de 3 à 4 ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

■ Installations et agencements	5 à 10 ans
■ Matériel de bureau / informatique	3 à 10 ans
■ Matériel de transport d'occasion	1 an
■ Mobilier de bureau	10 ans

##### Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

##### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

Le taux de dépréciation des stocks s'élève à 100%.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation est constatée à compter du 4ème impayé à hauteur de 25%, avec une augmentation de 25% à chaque trimestre écoulé sans règlement.

Ainsi, les créances clients de plus d'un an sont comptabilisées en charge.

Le montant des factures à établir comptabilisé à l'actif du bilan au 30 juin 2006 (selon les anciennes méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires), et dont l'échéance est postérieure au 30 juin 2008, sera apuré au fur et à mesure des encaissements selon le calendrier suivant :

■ Exercice 2008/2009 :	347 K€
■ Exercice 2009/2010 :	13 K€

## Capitaux propres

Lors de l'introduction sur Alternext, il a été créé 294 118 actions au nominal de 0,10 euros. Le prix définitif de souscription ayant été fixé à 17 euros, il a été constaté une prime d'émission de 16,90 euros. La jouissance des actions a été fixée au 1er juillet 2007.

L'assemblée générale a également décidé au cours de l'exercice d'attribuer des actions gratuites au personnel du groupe, à la hauteur maximum de 6% des titres existant. Ces actions seront définitivement créées dans deux ans au rythme des attributions ayant déjà eu lieu, soit en octobre 2009, pour le personnel ayant bénéficié de la première attribution. Au 30 juin 2008, 130 062 actions avaient été attribuées.

## Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective sur la base d'une hypothèse de départ l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- augmentation des salaires de 2%
- taux d'actualisation retenu à 2.25%
- taux de rotation retenu à 16% pour les cadre et non cadre et 25% pour les employés
- taux de charges patronales à 40%

Le montant de l'engagement s'élève à moins de 3 K€.

## Provision pour risques et charges

Provision pour impôts : suite aux contrôles fiscaux au titre des exercices 2002 à 2005, il a été provisionné 100% de la notification à recevoir par la société représentant 97 K€.

Provision pour litiges : Une provision pour litige prud'homaux (concernant 4 dossiers) a été constatée pour un montant de 125 246 € dont deux nouveaux dossiers représentant 98 K€.

Provision pour risque : Une provision de 98 K€ a été comptabilisée en charges d'exploitation, pour faire face au risque de non recouvrement des clients et aux rachats des contrats auprès des leasers, figurant en factures à établir au 30 juin 2008. Ce risque a été estimé à 5% du montant des contrats restants.

## Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

## ■ ENGAGEMENTS FINANCIERS (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	29 719
Engagements de crédit-bail mobilier	4 860
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	2 697

Autres engagements donnés :	
Nantissement du fonds de commerce	47 216
<b>Total I</b>	<b>84 492</b>
<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
Garantie Caisse d'Epargne Aquitaine Nord sur emprunt OSEO	12 443
Garantie de la Société Générale sur emprunt OSEO	15 400
Garantie SOFARIS sur emprunts OSEO et Sté Générale	132 516
<b>Total II</b>	<b>160 359</b>
<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
<b>Engagements réciproques</b>	<b>Montant</b>
Caution solidaire de la société 2H sur lignes de crédit ouvertes non utilisées au 30 06 2008	1 187 503
Contrat assurance Groupe décès invalidité	182 216
<b>Total</b>	<b>1 369 719</b>

■ **CREDIT BAIL** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Postes du Bilan	Valeur d'origine	Dotations Théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercices	Cumulés		Exercice	Cumulés
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	36 884			36 884	9 713	26 566
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>36 884</b>			<b>36 884</b>	<b>9 713</b>	<b>26 566</b>

Postes du Bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations tech/, matériel et outillage industriels						
Autres immo. corporelles	4 860			4 860	637	9 713
Immobilisations en cours						
<b>Total</b>	<b>4 860</b>			<b>4 860</b>	<b>637</b>	<b>9 713</b>

■ **LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

a. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
<b>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</b>				
CORTIX IBERICA Centro de Negocios O-Box 08173 BARCELONA	3 006	673 156	99	713 387
CORTIX BELGIUM AVReine Astrid 92 Koningin LA HULPE 1310 TERHULPEN	18 550	-88 231	100	-106 781
CORTIX SWITZERLAND 10 Ch des Aulx - 1228 PLAN-LES-OUATES	12 492	-679 781	95	*(692 273.00)
CORTIX TUNISIE Rue du Lac d'Annecy - 1053 TUNIS	7 004	35 759	100	-38 562
CORTIX ALLEMAGNE Schatzbogen - 81829 MUNCHEN	25 000	-273 123	99	-298 123

Suite...

CORTIX NEDERLAND Junostraat 6 - 2516BR Den Haag	18 000	-76 851	100	-94 851
CORTIX ITALIE VIA TIZIANO N°32 20145 MILANO	10 000	N/S	100	N/S
CORTIX GRANDE BRETAGNE Unit 4B - GATWIK HOUSE HORLEY-SURREY-RH6 9ST	12 574	-270 943	100	-283 517
CORTIX IRELAND 212 Blanchardstown Corp Park BALLYCOOLIN DUBLIN 15	10 000	N/S	100	N/S
<b>2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)</b>				
<b>b. Résultats globaux sur les autres filiales et part.</b>				
1 - Filiales non reprises en A : a) françaises b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A : a) françaises b) étrangères				

\* L'application du principe groupe de reconnaissance du revenu (voir principe comptable détaillé page 8) aurait pour effet de porter le résultat de Cortix Switzerland à un résultat positif net d'impôt de 185 K€.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles <b>Frais d'établissement et de développement Total I</b> <b>Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II</b>	<b>753 138</b>		<b>681 763</b>
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes <b>Total III</b>	<b>340 564</b>		<b>164 767</b>
Immobilisations financières Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières <b>Total IV</b>	<b>504 674</b>		<b>116 695</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 598 376</b>		<b>963 225</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement <b>Total I</b> Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>Total II</b>		<b>37 447</b>	<b>1 397 454</b>	
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, aménag. constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements et aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes <b>Total III</b>		<b>72 827</b>	<b>432 505</b>	

Suite...

Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			115 663	
Autres titres immobilisés			200	
Prêts et autres immobilisations financières		6 790	498 715	
<b>Total IV</b>		<b>6 790</b>	<b>614 579</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>117 064</b>	<b>2 444 537</b>	

■ **AMORTISSEMENTS**

<b>Cadre A : Situation et mouvements de l'exercice IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>Augm. Dotations</b>	<b>Diminut. Sorties/rep.</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement <b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>	<b>182 481</b>	<b>202 340</b>	<b>24 082</b>	<b>360 739</b>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 120	5 199		9 319
Matériel de transport	1 044			1 044
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 651	96 644	29 623	153 672
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>91 815</b>	<b>101 843</b>	<b>29 623</b>	<b>164 035</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>274 295</b>	<b>304 183</b>	<b>53 704</b>	<b>524 775</b>

<b>CADRE B : Ventilation des mouvements affectant la IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Dotations</b>			<b>Diminutions</b>			<b>Mouv. nets</b>
	<b>Différen</b>	<b>Mode</b>	<b>Amort.</b>	<b>Différen</b>	<b>Mode</b>	<b>Amort.</b>	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement <b>Total I</b>							
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions							
Installations techniques, matériel et outillage ind.							
Installations générales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
<b>Total III</b>							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>							

<b>Cadre C : Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Montant net début d'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Dotations ex. aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'ex.</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations				

■ **PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN**

	<b>Montant au début d'ex.</b>	<b>Augmentat. dotations ex.</b>	<b>Diminut Reprises ex.</b>	<b>Montant à la fin d'ex.</b>
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				

Suite...	Montant au début d'ex.	Augmentat. dotations ex.	Diminut Reprises ex.	Montant à la fin d'ex.
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	49 123	122 111	45 988	125 246
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		6 501		6 501
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		93 347	19 625	93 347
Provisions pour impôts	19 625			
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	118 297	97 510	118 297	97 510
<b>Total II</b>	<b>187 045</b>	<b>319 469</b>	<b>183 910</b>	<b>322 604</b>
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	1 561	5 577	1 561	5 577
Sur comptes clients	214 590	520 526	214 590	520 526
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>	<b>216 151</b>	<b>526 104</b>	<b>216 151</b>	<b>526 104</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>403 196</b>	<b>845 573</b>	<b>400 061</b>	<b>848 708</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		745 725	380 436	
<i>- financières</i>		6 501		
<i>- exceptionnelles</i>		93 347	19 625	
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				0

■ ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A un an au +	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	498 715	424 832	73 884
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	804 956	804 956	
Autres créances clients	6 628 538	4 697 084	1 931 454
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 505	32 505	
Impôts sur les bénéficiaires	298 377	274 627	23 750
Taxe sur la valeur ajoutée	236 469	236 469	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 695 552	1 695 552	
Débiteurs divers	99 950	99 950	
Charges constatées d'avance	172 914	172 914	
<b>Total</b>	<b>10 467 975</b>	<b>8 438 888</b>	<b>2 029 088</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant net	A un an au +	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	5 596	5 596		
- à plus d'un an à l'origine	229 433	82 302	147 130	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 870 916	1 870 916		
Personnel et comptes rattachés	1 432 068	1 432 068		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	852 101	852 101		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 325 311	1 325 311		

Suite...

<b>Cadre B ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant net</b>	<b>A un an au +</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>+ de 5 ans</b>
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	445 833	445 833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	510 563	510 563		
Autres dettes	53 590	53 590		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	459 476	132 815	326 661	
<b>Total</b>	<b>7 184 886</b>	<b>6 711 094</b>	<b>473 792</b>	<b>0</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 110 676

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

■ **VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	<b>FRANCE</b>	<b>ETRANGER</b>	<b>TOTAL</b>
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	22 460 033		22 460 033
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	31 781		31 781
<b>Total</b>	<b>22 491 813</b>		<b>22 491 813</b>

■ **VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt corres.</b>	<b>Après impôt</b>
+ Résultat courant	1 567 819	189 316	1 378 503
+ Résultat exceptionnel	-210 081	40 059	-250 140
- Participations des salariés x	141 845	-47 282	189 127
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 215 893</b>	<b>276 657</b>	<b>939 236</b>

■ **RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES** (Code de commerce - Article R225-102)

	<b>30/06/2004</b>	<b>30/06/2005</b>	<b>30/06/2006</b>	<b>30/06/2007</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	53 017	53 017	67 285	264 900	294 312
Nombre d'actions ordinaires	3 478	3 478	4 415	2 649 000	2 943 118
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer :	937	937			
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires HT	2 548 886	4 320 166	8 963 541	14 058 583	22 491 813
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	130 912	692 217	1 450 428	784 027	2 107 434
Impôts sur les bénéfices		92 041	231 009	253 962	276 657
Participation des salariés				343 857	141 845
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	9 160	256 212	341 425	703 261	939 236
Résultat distribué		150 000	441 500	407 946	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	38	173	276	0	1
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	3	74	77	0	0
Dividende attribué		34	100	0	
<b>Personnel</b>					
Effectifs moyen	44	43	59	104	143
Montant de la masse salariale	953 233	1 349 856	2 672 326	5 537 200	8 024 114
Mont. des sommes versées en av. sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	275 763	453 148	947 524	1 999 309	2 912 103

## ■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N -1 après résultat et avant AGO	1 257 165
- Distributions	-407 946
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>849 219</b>
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport,...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variations des autres postes	
<b>Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture l'exercice</b>	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>849 219</b>
Augmentation de capital	5 000 007
Imputation des frais d'introduction : de l'exercice	-296 157
: de l'exercice précédent	54 014
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>4 757 864</b>
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat</b>	<b>5 607 083</b>
Résultat de l'exercice	939 236
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant répartition</b>	<b>6 546 318</b>

## ■ PRODUITS A RECEVOIR (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2008	30/06/2007
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 448 164	2 938 085
Autres créances	124 654	171 100
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 081	
<b>Total</b>	<b>1 578 899</b>	<b>3 109 185</b>
Détail des produits à recevoir	30/06/2008	30/06/2007
Créances clients et comptes rattachés		
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR	1 444 346	2 938 085
41820000 FAE GROUPE	3 819	
<b>Total</b>	<b>1 448 164</b>	<b>2 938 085</b>
Autres créances		
40980000 AVOIRS NON PARVENUS	99 198	136 915
43 870000 ORG SOCIAUX PROD A REC	24 704	18 737
46870000 DIVERS PROD. A RECEVOIR	752	15 448
<b>Total</b>	<b>124 654</b>	<b>171 100</b>
Disponibilités		
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 081	
<b>Total</b>	<b>6 081</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 578 899</b>	<b>3 109 185</b>

## ■ CHARGES A PAYER (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2008	30/06/2007
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 596	10 094
Emprunts et dettes financières divers	2 205	4 343
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	592 584	190 624
Dettes fiscales et sociales	1 634 659	1 180 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 016	13 484
<b>Total</b>	<b>2 266 059</b>	<b>1 398 850</b>
DETAIL DES CHARGES A PAYER	30/06/2008	30/06/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	1 611	1 715
51860000 INTERETS COURUS BANQUE	3 986	8 379
<b>Total</b>	<b>5 596</b>	<b>10 094</b>
Emprunts et dettes financières divers		
16887000 INT.COUR./EMP.DETTE C.PAR	2 205	4 343
<b>Total</b>	<b>2 205</b>	<b>4 343</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	592 584	190 624
<b>Total</b>	<b>592 584</b>	<b>190 624</b>

Suite...

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER</b>		<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
Dettes fiscales et sociales			
42820000	DETTES PROV./CONGES PAYES	450 402	333 351
42821000	DETTE PROV COM	312 425	130 821
42860000	PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	141 845	343 857
43820000	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	171 153	126 674
43821000	CHARG SOC S/COM	112 950	42 910
43860000	AUTRE CHARGE SOCIAL	50	46
44861100	TAXE APPRENTISSAGE	28 036	22 844
44861200	FORMATION PRO CONTINUE	32 764	42 369
44861300	ADESSAT	682	529
44861400	1% LOGEMENT	42 800	26 510
44861500	AGEFIPH	11 700	9 924
44861600	TVTS	13 643	8 353
44861700	ORGANIC	19 421	31 443
44861800	TAXE PROFESSIONNELLE	296 788	60 674
<b>Total</b>		<b>1 634 059</b>	<b>1 180 305</b>
Autres dettes			
41980000	CLIENTS AVOIR A ETABLIR	31 016	13 484
<b>Total</b>		<b>31 016</b>	<b>13 484</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 266 059</b>	<b>1 398 850</b>

■ **PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
Produits d'exploitation	459 476	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>459 476</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
Charges d'exploitation	172 914	199 496
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>172 914</b>	<b>199 496</b>
<b>DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
48610000 CHARGES CONSTAT D AV	172 914	199 496
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>172 914</b>	<b>199 496</b>

■ **TRANSFERTS DE CHARGES** (Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Nature des transferts de charges</b>	<b>Montant</b>
Exploitation	1 089 679
Ports	1 056
Salaires	44 134
<b>Total</b>	<b>1 134 869</b>

■ **DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
Sur opérations de gestion		
67100000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	83	12 566
67120000 PENALITES DE RETARD	10 749	2 044
67121000 PENALITES DE RETARD DED	57	4 606
67170000 RAPPEL D'IMPOTS	19 653	
67180000 CHARGES EXCEP/OP GESTION	86 260	99
67182100 FGPARFIP		593 964
67183000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR PERSONN	24 911	
67200000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT	10 147	
<b>Total</b>	<b>151 861</b>	<b>613 279</b>
Sur opérations en capital		
67510000 VNC IMMO INCORP CE	13 406	4 400
67520000 VNC IMMO CORP CEDES	43 204	22 221
67560000 VNC IMMO FINANCIERES		8 250
67800000 AUTRES CHARGES EXCEPTION.		25 363
<b>Total</b>	<b>56 609</b>	<b>60 235</b>

Suite...

	30/06/2008	30/06/2007
Dotations aux amortissements et provisions		
68750000 DOT.PROV.RISQ. & CHARG.EXC	93 347	19 625
68751000 PROV EXCEPT POUR IM		
<b>Total</b>	<b>93 347</b>	<b>19 625</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>301 817</b>	<b>693 139</b>

#### ■ DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	30/06/2008	30/06/2007
Sur opérations de gestion	31 622	15 447
77180000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	3 157	
77190000 PRODUITS EXCEPT S/ EXO ANTERIEURS		
<b>Total</b>	<b>34 779</b>	<b>15 447</b>
Sur opérations en capital		
77520000 PRODUITS CESSION IMMO. CORP.	37 333	8 250
77560000 PRODUITS CES.IMM.FINAN.		
<b>Total</b>	<b>37 333</b>	<b>8 250</b>
Reprises sur provisions, transferts de charges		
78750000 REPR./PROV.RISQ.CHARG.EXC	19 625	
78760000 REPR./PROV.DEPREC.EXCEPT.		673 641
<b>Total</b>	<b>19 625</b>	<b>673 641</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 737</b>	<b>697 338</b>

# COMPTES COMBINES AU 30 JUIN 2008

## BILAN

<b>ACTIF en euros</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 390 104</b>
Ecart d'acquisition	
Immobilisations incorporelles	1 552 561
Immobilisations corporelles	1 188 319
Immobilisations financières	649 224
<b>Actif circulant</b>	<b>12 075 341</b>
Stocks et en-cours	0
Clients et comptes rattachés	7 437 433
Autres créances et comptes de régularisation	1 124 981
Disponibilités	3 519 429
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>224 122</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>580 533</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>16 276 601</b>

<b>PASSIF en euros</b>	<b>30/06/2008</b>
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>7 074 434</b>
Capital	294 312
Réserves combinées - part du Groupe	5 341 890
Résultat combiné - part du Groupe	1 438 232
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>213 962</b>
Réserves combinées - part des Minoritaires	-40 758
Résultat combiné - part des Minoritaires	254 721
<b>Autres fonds propres</b>	<b>15 238</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>425 590</b>
<b>Dettes</b>	<b>7 617 084</b>
Emprunts et dettes financières	239 855
Autres dettes financières	149 740
Fournisseurs et comptes rattachés	1 347 559
Autres dettes	5 879 930
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>464 345</b>
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>465 948</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>16 276 601</b>

# COMPTE DE RESULTAT

<b>CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE - en euros</b>	<b>30/06/2008</b>
Chiffre d'affaires	28 266 875
Autres produits d'exploitation	1 226 906
Achats consommés	1 221 283
Autres achats et charges externes	6 437 258
Impôts et taxes	660 275
Charges de personnel	15 470 162
Dotations aux amortissements et provisions	1 544 328
Autres charges	1 466 951
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 693 525</b>
Charges et produits financiers	-142 152
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>2 551 373</b>
Charges et produits exceptionnels	-218 479
Impôt sur les résultats et participation	-639 941
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>1 692 953</b>
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINE</b>	<b>1 692 953</b>
Dont Intérêts minoritaires	254 721
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 438 232</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>	<b>0,4886</b>

# ANNEXES AU COMPTES COMBINES

## I - FAITS MARQUANTS

### 1.1. CONTEXTE : PERIMETRE DE LA COMBINAISON

Les comptes combinés sont présentés sans comparatif ; il s'agit de la première combinaison du groupe. Les filiales rentrant dans le périmètre de combinaison au 30 juin 2008 sont les suivantes :

Sociétés	Date de création	Capital social	Capital souscrit	% de détention	Durée de l'exercice	Date de clôture
CORTIX S.A. (France)	26/01/1999	294 312		100,00%	12 mois	30/06/08
CORTIX Iberica	04/12/2006	3 036	3 036	98,02%	12 mois	30/06/08
CORTIX Switzerland	04/04/2007	CHF 20 000	CHF 20 000	95,00%	14 mois	30/06/08
CORTIX Belgium	16/03/2007	18 550	18 550	99,73%	15 mois	30/06/08
CORTIX Allemagne	19/06/2007	25 000	25 000	99,00%	12 mois	30/06/08
CORTIX Nederland	15/01/2008	18 000	18 000	99,99%	5,5 mois	30/06/08
CORTIX UK	20/12/2007	£ 10 000	£ 10 000	99,00%	6,5 mois	30/06/08

A noter : Les sociétés Cortix Italia et Cortix Ireland ne sont pas combinées car elles n'ont pas eu d'activité au cours de l'exercice en raison de leur création récente.

Le périmètre de combinaison comporte également trois sociétés *ad hoc*.

En effet, une entité *ad hoc* doit être incluse dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou plusieurs entreprises contrôlées ont en substance le contrôle de l'entité *ad hoc*, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires et ce, même en l'absence de détention de titres de capital de l'entité *ad hoc*.

Dans le cas présent, la société CORTIX possède le contrôle quasi exclusif des trois sociétés ci-dessous :

Sociétés liées	Date de création	Capital social	Capital souscrit	% de détention	Durée de l'exercice	Date de clôture
Gold Référencement	01/07/2004	1 500	1 500	0,00%	18 mois	30/06/08
Proxitel Communications France	04/01/2005	8 000	8 000	0,00%	18 mois	30/06/08
Proxitel Communications Tunisie	23/02/2005	TND 10 000	TND 10 000	0,00%	12 mois	30/06/08

### 1-2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements suivants méritent d'être signalés :

#### - Poursuite du déploiement commercial en Europe

Le déploiement européen s'est poursuivi depuis la clôture de l'exercice avec les 4 ouvertures commerciales suivantes :

- En juillet 2008 :
  - la 5<sup>ème</sup> agence espagnole, à Palma de Majorque
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale irlandaise, CORTIX IRELAND, à Dublin
- En septembre 2008 :
  - La 3<sup>ème</sup> agence suisse, à Berne
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale italienne, CORTIX ITALIA, à Milan

#### - R&D

En matière de R&D, le début de l'exercice a été marqué par la mise en exploitation :

- de la V2 de *Cortix Templates* (juillet)
- de nouveaux modules (septembre)
- du nouveau CRM (septembre)

(pour la présentation de ces outils : cf. § 2.1.3 supra)

#### - Tensions sur les marchés financiers

Les tensions que l'on a constatées sur les taux de refinancement liées à la conjoncture économique vont impacter nos marges. Des augmentations des taux de financement ont déjà eu lieu en juillet et en septembre 2008.

## II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes combinés du Groupe au 30 juin 2008, sont établis en conformité avec les principes définis par le Comité de Réglementation Comptable. Les principes comptables essentiels retenus dans le cadre de l'établissement de ces comptes combinés sont décrits ci-après.

Le groupe CORTIX, coté sur le marché « ALTERNEXT » depuis le 21 décembre 2007, marché non réglementé, n'est pas concerné par le passage aux normes IFRS.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci après.

### 2.2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON

Toutes les filiales et participations placées sous le contrôle quasi-exclusif de la société CORTIX SA sont retenues dans le périmètre de combinaison.

La méthode de l'intégration globale est utilisée pour toutes les sociétés pour lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif. Ce dernier s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des sociétés contrôlées afin de tirer avantage de leurs activités.

Le périmètre de combinaison inclut donc toutes les filiales de distribution ayant eu une activité au cours de l'exercice, de production ainsi que trois sociétés *ad hoc* dans lesquelles Cortix SA exerce un contrôle quasi-exclusif.

Dans l'intégration globale, le bilan combiné reprend les éléments du patrimoine de la société combinante, à l'exception des titres des sociétés combinées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de combinaison.

### 2.3. DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les comptes retenus pour la combinaison sont les comptes annuels des sociétés combinées au 30 juin 2008.

### 2.4. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS EN DEVISES

Devises	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
Livre anglaise	N/A	1,366216	1,262200
Franc suisse	N/A	0,613745	0,622820
Dinard Tunisien	N/A	0,558836	0,544743

*Conformément aux principes comptables, le compte de résultat de l'exercice est obtenu en utilisant les cours moyens et le bilan résultat de l'application des cours de clôture.*

### 2.5. RETRAITEMENT DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux sont principalement retraités dans les domaines suivants :

- Retraitements préférentiels :
  - Les investissements financés au moyen de contrat de location-financement ont été considérés comme non significatifs et n'ont donc pas été comptabilisés à l'actif du bilan.
  - Les indemnités de départ à la retraite ont été considérées comme non significatives et n'ont pas fait l'objet de comptabilisation.
- Opérations et résultats internes au groupe :
  - Les opérations internes au groupe (créances, dettes, ventes et achats réciproques) ont été éliminées pour leur totalité.
- La fiscalité différée : les impôts différés ont été calculés en fonction des taux d'impôts applicables dans les différents pays :

France	33,33%
Espagne	30,00%
Allemagne	32,25%
Suisse	32,89%
Belgique	34,00%
Grande-Bretagne	28,00%
Pays-bas	25,00%

Les sociétés Cortix Tunisie et Proxitel Communication Tunisie ont le statut de sociétés exportatrices en Tunisie, et ne sont donc soumises à aucun impôt.

- Frais de constitution : Les frais de constitution des filiales sont comptabilisés à l'actif du bilan et sont amortis sur deux ans.
- Imposition différée : Compte tenu des prévisionnels de chiffre d'affaires et de résultat des filiales de distribution, les déficits des sociétés sont considérés comme pouvant être récupérés dans un délai raisonnable.

## 2.6. METHODE D'EVALUATION

**2-6.1 Ecart d'acquisition :** Néant car toutes les filiales sont des créations.

**2-6.2 Frais de développement :** Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Dans tous les cas, les éléments activés (logiciels propres) résultent de projets clairement identifiés dont les coûts peuvent être nettement individualisés, mesurés de façon fiable.

La faisabilité technique de ces projets a été démontrée et ces produits sont destinés à une utilisation immédiate dans la société, contribuant au développement des performances commerciales de l'entreprise.

**2-6.3 Immobilisations corporelles :** La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens en mode linéaire par application de taux homogènes :

- Concession, licences, logiciels : 1 à 5 ans (3 à 4 ans sur les logiciels loués)
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau / Informatique : 2 à 7 ans
- Matériel de transport d'occasion : 1 an
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

**2-6.4 Dettes et créances :** Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, une dépréciation est constatée à compter du 4<sup>ème</sup> impayé à hauteur de 25%, avec une augmentation de 25% à chaque trimestre écoulé sans règlement. Ainsi, les créances clients de plus d'un an sont provisionnées à 100%.

**2-6.5 Provision pour risques et charges :** Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**2-6.6 Indemnité de départ à la retraite :** Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et dans les pays où opère le groupe. En France, ils découlent de l'application du code du travail et des conventions collectives applicables à CORTIX SA (convention collective des VRP et SYNTEC).

### Hypothèses 06/2008

Taux		
Taux d'actualisation		2,25%
Taux de croissance des salaires		2,00%
Taux de charges patronales		40%
Age de départ en retraite		65 ans
Taux de rotation retenu		
	Cadres et non cadres	16%
	Employés	25%

Les calculs réalisés en fonction de ces hypothèses ont donné un montant non significatif.

Du fait de la création des filiales de distribution au cours de l'exercice, les montants de cet engagement dans les pays concernés sont également non significatifs.

**2-6.7 Impôts différés** : Le calcul de l'imposition différée est réalisé selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan.

En période de déficit fiscal, des actifs nets d'impôts différés ne sont maintenus au bilan consolidé que si les prévisions de l'entreprise mettent en évidence un retour proche aux bénéfices.

**2-6.8 Résultat exceptionnel** : Les éléments comptabilisés en résultat exceptionnel sont ceux définis dans le plan comptable général français (CRC 99-03).

**2-6.9 Résultat par action** : Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice compte tenu des dates d'émission des nouveaux titres de capital en cours de l'exercice.

### III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En K€	Valeurs Nettes
Frais d'établissement	447
dont frais de constitution (296 K€)	
Concessions brevets	970
Autres immobilisations incorporelles	135
<b>TOTAL</b>	<b>1 552</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels propres développés par Cortix S.A. qui sont entièrement spécifiques et ont pour vocation de permettre le développement commercial : prise de RV et gestion des plannings des commerciaux, modèles de site servant d'aide à la vente, gestion de la relation client...

#### 3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En K€	Valeurs Nettes
Installations techniques et matériels	72
Autres immobilisations corporelles	1 111
Immobilisations en cours	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 188</b>

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par des agencements, du matériel informatique, et du matériel de télécommunication.

#### 3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	Valeurs Nettes
Participations	20
Autres titres immobilisés	11
Autres immobilisations financières	489
Dépôts de Garantie	129
<b>TOTAL</b>	<b>649</b>

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence

**3-3.1 Participations** : Ce poste correspond aux participations de la société mère dans Cortix Ireland et Cortix Italia, sociétés non combinées au 30 juin 2008.

**3-3.2 Autres immobilisations financières** : Ce poste correspond essentiellement au fond de garantie LOCAM (425 K€).

#### 3.4. CREANCES ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES CREANCES

En K€	Valeurs Nettes
Créances clients	7 437
Autres créances	1 125
<b>TOTAL</b>	<b>8 562</b>

La majorité des créances ont leur échéance à moins d'un an.

### 3.5. ACTIF D'IMPOTS DIFFERES

L'impôt différé comptabilisé à l'actif et au passif provient des sociétés suivantes

En K€	ACTIF	PASSIF
Cortix France	59	-
Cortix Suisse	246	368
Cortix Allemagne	113	41
Cortix Pays-Bas	24	-
Cortix Belgique	39	11
Cortix Grande-Bretagne	81	20
Cortix Espagne	19	26
<b>TOTAL</b>	<b>581</b>	<b>466</b>

Compte tenu des perspectives de résultats bénéficiaires sur les sociétés Cortix Belgique, Cortix Allemagne, Cortix Pays-Bas, Cortix Grande-Bretagne, un impôt différé actif a été comptabilisé compte tenu des résultats déficitaires dégagés par ces sociétés sur l'exercice. Il s'élève à 233 K€.

### 3.6. CAPITAUX PROPRES ET ACTIONNARIAT DES SALARIES

Le capital est composé de 2 943 118 actions d'une valeur unitaire de 0,10 €

L'introduction sur le marché « Alternext » a été réalisée par augmentation de capital et cession d'actions. L'augmentation de capital s'est réalisée aux conditions suivantes :

Le prix définitif de souscription a été fixé à 17 € par création de 294 118 actions de 0,10 € et de 16,90 € de prime d'émission avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

### 3.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€		30 06 2008
<b>Provisions pour risques</b>		320
Risque prud'hommel	125	
Sur encaissements futurs	180	
Autres	15	
<b>Provisions pour Charges</b>		106
Pour Impôts	93	
Autres	13	
<b>TOTAL</b>		<b>426</b>

La provision pour impôt est relative au Contrôle Fiscal de Cortix S.A. sur les exercices 2002 à 2005, le montant représente l'intégralité des notifications reçues par la société.

Une provision pour risque de non recouvrement des clients et rachat des contrats auprès des leasers est constituée au niveau groupe. Elle est estimée à 5% des montants figurant en facture à établir, soit 180 K€.

### 3.8. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Ce poste s'analyse ainsi :

En K€	30 06 2008
Emprunts	231
Comptes courants bancaires	9
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>

Les emprunts ont été souscrits pour soutenir le développement commercial de Cortix S.A., ils font l'objet de garanties réelles (cf. & 6-1 ci après).

## IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les modalités de reconnaissance du revenu dans toutes les sociétés de distribution sont les suivantes :

- Reconnaissance de 70 % de la valeur totale du contrat après la mise en ligne du site, le solde (prestation de maintenance des sites) étant comptabilisé mensuellement pendant toute la durée du contrat,
- La comptabilisation des factures client pour les contrats non cédés à des leasers se fait en deux temps :
  - Comptabilisation de la part reconnue en revenu
  - Constatation du solde du contrat par le biais d'écritures comptables d'ajustement (produits constatés d'avance) qui n'ont aucun impact résultat.

- Pour les contrats dont l'exploitation est cédée à des leasers, comptabilisation du revenu au fur et à mesure de la facturation leaser, et comptabilisation en moins du chiffre d'affaires des contrats rachetés aux leasers en raison de défaillance des clients dès la première échéance (« Non Commencement d'Exécution »).

## V - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires du groupe peut-être analysé par entité juridique de distribution.

Proxitel Communication France est la seule société *ad hoc* présentant un chiffre d'affaires vers des clients hors groupe, Gold Référencement et Proxitel Communication Tunisie travaillant pour le groupe Cortix et pour Proxitel Communication France.

Sociétés	30 06 2008
Cortix France	22 492
Cortix Espagne	3 627
Cortix Suisse	1 127
Cortix Allemagne	88
Cortix Belgique	629
Cortix Pays-Bas	89
Cortix Grande-Bretagne	16
Proxitel Communication France	200
<b>TOTAL</b>	<b>28 268</b>

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En K€	Montant
<b>Engagements donnés</b>	
Avals, cautions et garanties	30
Nantissement du fonds de commerce	47
<b>Engagements reçus</b>	
Caisse d'Epargne Aquitaine Nord sur emprunt	12
Société Générale sur emprunt	15
SOFARIS sur emprunts	133
<b>Dettes garanties par des suretés réelles</b>	
Emprunt et dettes auprès d'établissements de crédit	229

### 6.2. EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Le groupe opérant principalement dans la zone « Euro » n'est exposé que marginalement aux risques de change.

### 6.3. EXPOSITION AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de la nature même de ses activités, le groupe n'est pas confronté à des risques environnementaux.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 DECEMBRE 2008

CORTIX  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 294 311,80 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 19 AVENUE NEIL ARMSTRONG  
PARC D'ACTIVITES NEIL ARMSTRONG II  
33700 MERIGNAC  
RCS BORDEAUX 421 603 747

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous allons également vous présenter la situation, l'activité et les comptes combinés du Groupe.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions

## 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 1.1. L'EXPANSION EUROPEENNE

Comme cela avait été annoncé dans le dernier rapport de gestion, la société a poursuivi au cours de cet exercice 2007-2008 l'expansion européenne initiée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2007.

Le déploiement commercial de Cortix en Europe s'est effectué tout au long de l'exercice selon le calendrier suivant :

Pays	Agences déployées au cours de l'exercice clos au 30/06/2007	Agences déployées au cours de l'exercice clos au 30/06/2008	Ouverture commerciale	Nombre total d'agences Au 30 juin 2008
ESPAGNE	1. Barcelone		Mars 2007	4
			Septembre 2007	
			Avril 2008	
			Mai 2008	
BELGIQUE		1. Bruxelles	août 2007	1
SUISSE		1. Genève	Novembre 2007	2
		2. Zurich	Avril 2008	
ALLEMAGNE		1. Munich	Décembre 2007	1
PAYS-BAS		1. La Haye	Mars 2008	1
ROYAUME-UNI		1. Gatwick	Mai 2008	1
<b>TOTAL EUROPE</b>				<b>10</b>

L'expansion européenne du Groupe porte le nombre total d'implantations à 24 au 30 juin 2008 :

- 14 en France ;
- 10 dans les pays européens précités.

### 1.2. L'ADMISSION DE CORTIX SA SUR ALTERNEXT

Comme cela a été annoncé dans le précédent de rapport de gestion au titre des événements prévisibles sur l'exercice 2007-2008, CORTIX est coté sur ALTERNEXT depuis le 21 décembre 2007

Lors de son introduction en bourse, Cortix a levé 10 185 006 € auprès d'une vingtaine d'investisseurs qualifiés sous la forme :

- d'une augmentation de capital de 294 118 actions nouvelles ;
- d'une cession de 305 000 actions existantes.

A l'issue du placement, le prix de l'action a été fixé à 17,00 €.

L'admission de Cortix sur Alternext s'est accompagnée de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés de Cortix SA et de ses filiales et ce, dans un plafond de 6% du capital social.

Les premiers salariés attributaires deviendront actionnaires de la Société à l'issue d'une période dite « de conservation » d'une durée de 2 ans à compter de la date d'attribution de leur actions par le Conseil d'Attribution, soit le 9 octobre 2009. La mise en œuvre détaillée de ce dispositif pour l'exercice clos au 30 juin 2008 fait l'objet d'un rapport séparé.

### 1.3. L'ABSENCE D'ENDETTEMENT

Cortix présente un endettement quasi-nul au 30 Juin 2008.

Pour Cortix SA l'endettement financier est de 746 K€ pour une trésorerie positive de 2,7 millions d'euros.

Pour le Groupe combiné, la trésorerie nette est de 3,1 millions d'euros.

### 1.4. LA R&D

Les équipes de R&D ont développé un logiciel de présentation des sites Cortix utilisé par l'ensemble du réseau commercial auprès des clients et prospect.

Cet outil, dénommé *Cortix Templates*, a été déployé en novembre 2007 sur l'ensemble du réseau commercial. Il constitue une innovation technologique et esthétique majeure qui en fait un atout fort et différenciant en terme d'offre.

Au 30 juin 2008, *Cortix Templates* regroupait 120 modèles environ, déclinés en 350 couleurs et couvrant 30 secteurs d'activité.

### 1.5. CONCLUSION : LA PROGRESSION SENSIBLE DE L'ACTIVITE

La conjonction de l'ensemble des événements marquants susmentionnés, couplée à une implication soutenue de l'ensemble des équipes a permis à CORTIX SA de réaliser un chiffre d'affaires en progression de 60% (22 M€ contre 14 M€ au 30 juin 2007) et au Groupe Cortix de doubler son chiffres d'affaires pour le porter à 28,2 millions d'euros.

## 2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

### 2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

#### 2.1.1. L'activité commerciale

##### ■ Evolution du chiffre d'affaires

A l'instar de l'exercice précédent, l'exercice clos le 30 juin 2008 est caractérisé par une très forte progression de l'activité. Le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 60% par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2007.

##### ■ Agences commerciales Françaises

Le réseau commercial français demeure organisé en deux zones géographiques : la Région Ouest et la Région Est. Deux nouvelles agences (Caen et Dijon) ont débuté leur activité commerciale au début de l'exercice, portant à 14 le nombre d'agences françaises actives au 30 juin 2008 :

Région Ouest	Région Est
Lille	Strasbourg
Caen	Dijon
Paris Ouest	Clermont-Ferrand
Paris Est	Lyon
Tours	Aix en Provence
Nantes	Montpellier
Bordeaux	Toulouse

La société a initié la mise en place d'une 15<sup>ème</sup> équipe commerciale. Rattachée à la Relation Client, elle sera dédiée au renouvellement des contrats clients arrivés à leur terme. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Société de fidéliser ses clients.

Le recrutement reste un enjeu majeur pour la bonne conduite de l'activité. Comme l'année précédente, Cortix a dû faire face à un marché de l'emploi globalement tendu sur les fonctions commerciales ; les difficultés sont marquées dans les grands bassins d'emploi (région parisienne et Lyon) et dans le centre de la France.

#### 2.1.2. Activité en matière de recherche et de développement.

CORTIX a capitalisé au cours de l'exercice un montant total de 617 716 euros (total brut avant amortissements) relatif au coût du développement en interne des logiciels techniques et commerciaux.

Les activités R&D de la Société au cours de l'exercice se sont traduites par des développements d'outils à destination des clients finaux et des utilisateurs :

##### ■ La R&D à destination des clients finaux :

Les équipes de R&D ont mené à leur terme deux projets pour contribuer à l'amélioration de l'offre Cortix :

(i) **La nouvelle version des Templates (Cortix Templates V2)**, logiciel de présentation des modèles de sites Cortix, présentant deux avantages majeurs :

- une nouvelle charte graphique mettant en exergue la qualité des produits proposés par la Société ;
- une nouvelle ergonomie facilitant la présentation du catalogue de modèles Cortix aux clients finaux.

Cette V2, finalisée au 30 juin 2008, a été mise en exploitation au début de l'exercice 2008-2009.

(ii) **Le développement de nouveaux modules dynamiques** destinés à enrichir les options associables au site internet choisi par le client.

Ces modules, finalisés au 30 juin 2008, ont été mis en exploitation au début de l'exercice 2008-2009. Ces améliorations technologiques et esthétiques sont significatives en termes d'offre.

##### ■ La R&D à destination des utilisateurs internes :

Les équipes de R&D ont mené à leur terme deux projets pour contribuer à l'amélioration des outils internes de travail et de suivi de l'activité :

(i) **Le RAC (Rapport d'Activité Commerciale)**, outil propriétaire présentant 2 volets :

- un volet pilotage destiné à organiser et à suivre au jour le jour l'activité des commerciaux ;
- un volet reporting permettant :
  - l'analyse fine, par commercial, par agence, secteur ... de l'activité commerciale à chaque étape de l'acquisition client
  - l'analyse globale de l'activité commerciale et des résultats générés.

Le RAC a été mis en exploitation au mois d'avril 2008.

(ii) **Le CRM EUROPE** (Customer Relationship Management) outil propriétaire de gestion de la relation client.

Ce nouveau CRM, a été mis en exploitation au début de l'exercice 2008-2009.

### 2.1.3. La Relation Client

La Société a entamé au cours de l'exercice une structuration forte du pôle « Relation Client » avec notamment :

- le recrutement de cadres expérimentés dans ce métier ;
- la segmentation des appels clients selon la complexité des demandes, avec une mise en adéquation des réponses apportées ;
- la mise en place d'une procédure de suivi client régulier qui s'inscrit dans la volonté de la société de renforcer les actions de fidélisation et de valorisation du parc client.

### 2.1.4. Effectifs au 30 juin 2008

Au 30 juin 2008, les effectifs de la société comptaient 160 personnes se répartissant comme suit :

Cadres	36	Femmes	47
Non Cadres	124	Hommes	113

Nous vous rappelons par ailleurs l'évolution des effectifs entre 2004 et 2008 :

	31/12/04	31/12/05	31/12/06	30/06/07	30/06/08
Service Commercial	25	36	61	72	108
Service Production	5	9	9	12	13
Cadre Siège	1	3	6	10	19
Employés Siège	6	6	9	10	20
<b>Total effectif – CORTIX SA</b>	<b>37</b>	<b>54</b>	<b>85</b>	<b>104</b>	<b>160</b>

## 2.2. L'ACTIVITE DES AUTRES SOCIETES DU GROUPE

### 2.2.1. Les sociétés du Groupe dédiées à la vente de sites internet

La Société **CORTIX IBERICA** est la première agence commerciale hors France qui a été ouverte en Mars 2007. Son activité a commencé à la fin de l'exercice précédent et 3 agences ont été ouvertes au cours de l'exercice. Celui-ci a été marqué par une bonne activité : le chiffre d'affaires de la société est de 3 627 K€ et l'effectif au 30 juin 2008 : 38 personnes.

La Société **CORTIX BELGIUM**, ouverte depuis août 2007, présente un chiffre d'affaires au 30 juin 2008 de 629 K€ pour un effectif de 8 personnes.

La Société **CORTIX SWITZERLAND** a commencé son activité à Genève en Novembre 2007 et a connu une bonne activité sur l'exercice. Une deuxième agence a été ouverte à Zurich en Avril 2008. Son effectif au 30 juin 2008 était de 18 personnes et son chiffre d'affaires de 1 127 K€.

La Société **CORTIX NEDERLAND B.V.** a commencé son activité commerciale en mars 2008. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 89 K€ et son effectif au 30 juin 2008 était de 6 personnes.

La Société **CORTIX GmbH** a connu quelques difficultés au démarrage (Décembre 2007). Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 88 K€. Son effectif au 30 juin 2008 : 7 personnes.

**CORTIX UK** a démarré son activité commerciale en fin d'exercice, son chiffre d'affaires est peu significatif. Son effectif au 30 juin 2008 était de 9 personnes.

Les Sociétés **CORTIX IRELAND Ltd** et **CORTIX ITALIA Spa** ont été constituées en cours d'exercice mais le début de leur activité commerciale est planifié pour respectivement juillet et septembre 2008. Elles n'avaient pas de salarié au 30 Juin 2008.

### 2.2.2. Les sociétés du Groupe dédiées à la production

La Société **CORTIX TUNISIE**, basée à Tunis, est entièrement dédiée au Groupe. Elle a pour activité :

- le développement, la maintenance de logiciels et la création de sites internet ;
- la fourniture de services tels que : suivi de la Relation Client, traitement des clients en impayés, R&D, contrôle qualité.

Au 30 juin 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1.314 K€ pour un effectif de 179 personnes.

La société **PROXITEL COMMUNICATION**, sarl de droit français et société mère de Proxitel Communication Tunisie, est un centre d'appels. Au 30 juin 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3.711 K€. Cette société n'a pas d'effectif salarié, les prestations réalisées étant sous-traitée à sa fille Proxitel Communication Tunisie. Elle réalise une petite partie de ses activités pour des clients hors Groupe à hauteur de 200 K€ de chiffre d'affaires.

La société **PROXITEL COMMUNICATION TUNISIE**, sarl de droit tunisien, est filiale de Proxitel Communication. Au 30 juin 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 506 K€ pour un effectif de 270 personnes.

La société **GOLD REFERENCEMENT**, entièrement dédiée au Groupe, a pour activité le référencement de sites internet sur les outils de recherches du type Google, Yahoo, etc. Au 30 juin 2008, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 343 K€ pour un effectif de 2 personnes.

### 3. PRESENTATION DES COMPTES

#### 3.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES DU GROUPE

Nous vous présentons les comptes combinés du Groupe, étant souligné que :

1. il s'agit de la première combinaison.
2. Le périmètre de combinaison retenu est composé des 13 sociétés suivantes :
  - la Société, CORTIX SA
  - les filiales européennes de CORTIX SA dédiées à la vente :
    - CORTIX IBERICA
    - CORTIX SWITZERLAND
    - CORTIX BELGIUM
    - CORTIX GmbH
    - CORTIX NEDERLAND
    - CORTIX UK

A noter : CORTIX ITALIA et CORTIX IRELAND ne sont pas combinées car elles n'ont pas eu d'activité commerciale au cours de l'exercice en raison de leur création récente.

- La filiale tunisienne de CORTIX SA dédiée à la production : CORTIX TUNISIE
- 3 sociétés *ad hoc*, incluses dans le périmètre de combinaison en raison du contrôle quasi-exclusif exercé par CORTIX SA sur ces sociétés (dans le cadre de conventions de services) :
  - GOLD REFERENCEMENT
  - PROXITEL COMMUNICATION (France)
  - PROXITEL COMMUNICATION TUNISIE

Au 30 juin 2008, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 28,3 M€, en croissance de 98%, accompagné d'une progression supérieure de son résultat d'exploitation (+121%) et de son résultat net (+138%).

#### 3.1.1 COMPTES DE RESULTAT COMBINES

En milliers euros	30/06/2008 <sup>(1)</sup>		30/06/2007 <sup>(1)</sup>		Variation Combiné pro-forma	30/06/2007 <sup>(2)</sup> Social
	Combiné	% du CA	Pro-forma	% du CA		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>28 267</b>		<b>14 293</b>		<b>+98%</b>	<b>14 059</b>
Autres produits d'exploitation	1 227	4,3%	1 100	7,7%		1 511
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>29 494</b>		<b>15 393</b>		<b>+92%</b>	<b>15 569</b>
Achats consommés	1 221	4,3%	296	2,1%		174
Autres achats et charges externes	6 437	22,8%	3 690	25,8%		5 060
Impôts et taxes	660	2,3%	253	1,8%		252
Charges de personnel	15 470	54,7%	8 351	58,4%		7 537
Dotation aux amortissements et provisions	1 544	5,5%	863	6,0%		490
Autres charges	1 467	5,2%	721	5,0%		721
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 694</b>	<b>9,5%</b>	<b>1 218</b>	<b>8,5%</b>	<b>+121%</b>	<b>1 335</b>
Charges et produits financiers	-142	0,5%	-27	0,2%		-39
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 551</b>	<b>9,0%</b>	<b>1 191</b>	<b>8,3%</b>	<b>+121%</b>	<b>1 297</b>
Charges et produits exceptionnels	-218	0,8%	6	0,0%		4
Impôts sur les résultats et participation	-640	2,3%	-486	3,4%		-598
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINE</b>	<b>1 693</b>	<b>6,0%</b>	<b>711</b>	<b>5,0%</b>	<b>+138%</b>	<b>703</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>255</b>		<b>-115</b>			
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 438</b>		<b>826</b>			

(1) Les comptes combinés et pro-forma incluent Cortix et ses filiales (1ère combinaison) ainsi que les sociétés « Gold Référencement », « Proxitel Communication », « Proxitel Tunisie ».

(2) Les comptes sociaux de Cortix SA tels qu'ils ont été présentés à la clôture de l'exercice fiscal précédent.

### 3.1.2 BILAN COMBINE

<b>ACTIF en euros</b>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 390 104</b>	<b>1 936 281</b>
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	1 552 561	686 107
Immobilisations corporelles	1 188 319	704 401
Immobilisations financières	649 224	545 773
<b>Actif circulant</b>	<b>12 075 341</b>	<b>7 153 996</b>
Stocks et en-cours	0	4 683
Clients et comptes rattachés	7 437 433	4 602 224
Autres créances et comptes de régularisation	1 124 981	720 344
Disponibilités	3 519 429	1 826 745
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>224 122</b>	<b>199 497</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>580 533</b>	<b>123 470</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>16 276 601</b>	<b>9 413 244</b>

<b>PASSIF en euros</b>	<b>30/06/2008</b>	<b>30/06/2007</b>
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>	<b>7 074 434</b>	<b>1 987 924</b>
Capital	294 312	264 900
Réserves combinées - part du Groupe	5 341 890	897 334
Résultat combiné - part du Groupe	1 438 232	825 690
Intérêts minoritaires	<b>213 962</b>	<b>-374 629</b>
Réserves combinées - part des Minoritaires	-40 758	-259 534
Résultat combiné - part des Minoritaires	254 721	-115 095
<b>Autres fonds propres</b>	<b>15 238</b>	<b>43 854</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>425 590</b>	<b>190 797</b>
<b>Dettes</b>	<b>7 617 084</b>	<b>7 539 193</b>
Emprunts et dettes financières	239 855	2 000 576
Autres dettes financières	149 740	231 516
Fournisseurs et comptes rattachés	1 347 559	1 722 064
Autres dettes	5 879 930	3 585 037
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>464 345</b>	
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>465 948</b>	<b>26 105</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>16 276 601</b>	<b>9 413 244</b>

### 3.2. PRESENTATION DES COMPTES DE CORTIX SA

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 :

<b>Compte de résultat</b>	<b>2007 (K€)</b>	<b>2008 (K€)</b>
<b>Chiffre d'Affaires HT</b>	<b>14 058</b>	<b>22 492</b>
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>15 569</b>	<b>24 655</b>
Charges d'exploitation	14 234	23 037
(dont salaires et charges sociales)	7 537	10 936
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 335</b>	<b>1 618</b>
Résultat financier	-38	-50
Résultat courant avant Impôt	1 297	1 568
Résultat exceptionnel	4	- 210
Participation des salariés	344	142
Impôts Société	254	277
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>703</b>	<b>939</b>

<b>Bilan</b>		<b>2007 (K€)</b>	<b>2008 (K€)</b>
	<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé		1 324	1 920
Stocks		5	0
Clients		4 662	6 913
Autres créances		756	2 363
Trésorerie		1 520	2 696
Charges constatées d'avance et écarts de conversion		199	179
<b>Total Actif</b>		<b>8 467</b>	<b>14 071</b>
	<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres		1 257	6 546
Autres fonds propres		48	17
Provisions pour risques		187	323
Endettement		2 047	746
Fournisseurs		1 611	1 871
Dettes fiscales et sociales		3 302	4 055
Autres dettes et produits constatés d'avance		14	513
<b>Total Passif</b>		<b>8 467</b>	<b>14 071</b>

### 3.3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE CORTIX SA

#### 3.3.1. Rappel des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

<b>Exercice</b>	<b>Distribution totale</b>		<b>Distribution éligible à l'abattement</b>
	<b>Dividendes</b>	<b>Dividende par action</b>	
30 juin 2007	407.946 €	0,154 €	407.946 €1
30 juin 2006	441.500 €	100,00 €	105 900
Distribution except. 09/05/06	150.000 €	33,98 €	53 986
30 juin 2005	0	0	0

#### 3.3.2. Proposition d'affectation du résultat de Cortix SA au titre de l'exercice 2007-2008

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice social de 939 235,83 euros.

<sup>1</sup> Cette somme donnera lieu à application de l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts pour ceux des associés qui y sont éligibles

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	939 235,83 euros
A la réserve légale	2 940,72 euros
<i>pour la porter à</i>	<i>29 431,18 euros</i>
<b>Solde</b>	<b>936 295,11 euros</b>
Au report à nouveau	259 377,97 euros
Distribution de dividendes aux actionnaires	676 917,14 euros
	(soit 0,23 euros par action)

Compte tenu de cette affectation le « Report à nouveau » s'élève ainsi à 630 748,68 euros

### 3.3.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts pour un montant de 51 821 euros.

## 4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### 4.1. POURSUITE DU DEPLOIEMENT COMMERCIAL EN EUROPE

Le déploiement européen s'est poursuivi depuis la clôture de l'exercice avec les 4 ouvertures commerciales suivantes :

- En juillet 2008 :
  - la 5<sup>ème</sup> agence espagnole, à Palma de Majorque
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale irlandaise, CORTIX IRELAND, à Dublin
- En septembre 2008 :
  - La 3<sup>ème</sup> agence suisse, à Berne
  - la 1<sup>ère</sup> agence de la filiale italienne, CORTIX ITALIA, à Milan

### 4.2. R&D

En matière de R&D, le début de l'exercice a été marqué par la mise en exploitation :

- de la V2 de *Cortix Templates* (juillet)
- de nouveaux modules (septembre)
- du nouveau CRM (septembre)

(pour la présentation de ces outils : cf. § 2.1.3 supra)

### 4.3. TENSIONS SUR LES MARCHES FINANCIERS

Les tensions que l'on a constatées sur les taux de refinancement liées à la conjoncture économique vont impacter nos marges. Des augmentations des taux de financement ont déjà eu lieu en juillet et en septembre 2008.

## 5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2008-2009, une croissance supérieure à 70% est prévue pour le Groupe.

Le développement des filiales de distribution déjà créées va se poursuivre et sera relayé par l'ouverture de nouvelles agences permettant de mieux couvrir les territoires des pays concernés. 12 à 14 agences devraient être ouvertes dans les pays d'Europe où Cortix a déjà commencé à s'implanter.

Anticipant un environnement économique tendu, le Groupe prévoit de faire preuve de flexibilité dans son plan de développement et de recrutement afin de se donner les moyens de poursuivre l'optimisation de sa rentabilité.

Dans cette perspective, Cortix donne la priorité à deux axes stratégiques :

- le renforcement de son industrialisation, en particulier l'optimisation des processus de commercialisation et de production afin d'améliorer la productivité, les process et d'harmoniser les actions ;

- la valorisation du parc clients avec une attention particulière portée au développement des actions de fidélisation et de suivi.

## 6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cortix SA ne détient pas de participations minoritaires.

Les filiales sont présentées par branches d'activité :

### 6.1. FILIALES DEDIEES A LA VENTE DES SERVICES

L'ensemble des filiales de Cortix SA ci-après ont pour objet social principal la vente de sites internet et produits/services associés.

	Forme sociale	Immatriculat°	Capital €	Détenion du capital CORTIX SA	
CORTIX IBERICA SL	Société à responsabilité limitée de droit espagnol	4 déc. 2006	3006	2976	99,00%
CORTIX BELGIUM	Société à responsabilité limitée de nationalité de droit belge	16 mars 2007	18550	18500	99,73%
CORTIX SWITZERLAND Sarl	Société à responsabilité limitée de droit suisse	23 avril 2007	12.492 (20000 CHF)	19000	95,00%
CORTIX DEUTSCHLAND GmbH	Société à responsabilité limitée de droit allemand	19 juin 2007	25000	24750	99,00%
CORTIX UK LTD	Société à responsabilité limitée de droit britannique	20 déc. 2007	12.574 (£10000)	9999	99,99%
CORTIX IRELAND Limited	Société à responsabilité limitée de droit irlandais	14 janvier 2008	10000	9999	99,99%
CORTIX Nederland B.V.	Société à responsabilité limitée de droit néerlandais	14 janvier 2008	180000	17999	99,99%
CORTIX ITALIA S.R.L.	Société à responsabilité limitée de droit italien	10 juin 2008	10000	9999	99,99%

### 6.2. FILIALE DEDIEE A LA PRODUCTION ET AUX SERVICES COMPLEMENTAIRES

La filiale ci-après a pour objet principal la conception et la réalisation de sites internet :

	Forme sociale	Immatriculat°	Capital €	Détenion du capital CORTIX SA	
CORTIX TUNISIE	Société à responsabilité limitée de droit tunisien	27 avril 2004	7.400 (10000 TND)	9999	99,95%

## 7. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

### 7.1. ACTIONNAIRES POSSEDANT PLUS DU VINGTIEME, DU DIXIEME, DU CINQUIEME, DU TIERS, DE LA MOITIE OU DES DEUX TIERS DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant au nominatif plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2008 :

■ **Actionnaires détenant plus du 1/20ème du capital social ou des droits de vote :**

Néant

■ **Actionnaires détenant plus du 1/10ème, du 1/5ème du capital ou des droits de vote :**

M. Hassane HAMZA                      326 200 actions                      (11,08%)

■ **Actionnaires détenant plus du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou droits de vote :**

SARL 2 H TECHNOLOGIE2 008 600 actions                      (68,25%)

### 7.2. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30/06/2008.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30/06/2008 à 0%.

### 7.3. AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale mixte du 5 octobre 2007 en application de l'article L.225-129-6 s'est prononcée en faveur d'une résolution d'augmentation du capital dans la limite de sept millions d'euros (nominal et prime d'émissions compris) en prévision de la demande d'admission des titre de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'assemblée générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital autorisée au titre de la résolution précédente, au profit des investisseurs dits « qualifiés » susceptibles d'investir dans le cadre du placement privé préalable à l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

L'assemblée générale mixte du 5 octobre 2007 a par ailleurs consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence pour décider sur ses seules délibérations et dans la limite d'un plafond de sept millions d'euros, d'une ou plusieurs augmentations de capital social, en numéraire, par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires de la Société, à libérer en espèce intégralement à la souscription, pour une durée maximale de 18 mois.

Par délibération du 17 décembre 2007 le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire de 29 411,80 € sans appel public à l'épargne, avec une prime d'émission de 4.970.594 € et avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs qualifiés.

## 8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

### ■ Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom	Société	Mandat exercé
<b>Monsieur Hassane HAMZA</b>	SA CORTIX	1. Président du Conseil d'administration 2. Directeur Général
	SARL 2H TECHNOLOGIES	Gérant
	SARL LOXYS	Gérant
	SARL LEASE NET	Gérant
	SARL VERSUS	Gérant
<b>Madame Nathalie HAMZA</b>	SA CORTIX	Administrateur
<b>Mademoiselle Halima HAMZA</b>	SA CORTIX	Administrateur

## 9. DIVERS

### 9.1. NOMINATION D'UN CO – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Groupe présentera des comptes consolidés pour la première fois lors de la prochaine clôture au 30 juin 2009. Dans cette perspective, nous vous proposons de nommer un co-commissaire aux comptes.

### 9.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice 2006-2007, s'agissant des conventions préexistantes à l'exercice, sept ont continué à s'appliquer, treize ont été conclues en cours d'exercice.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces avenants et conventions nouvelles qu'il a décrits dans son rapport spécial.

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver ces avenants et conventions nouvelles visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration.

### 9.3. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Afin de bénéficier des possibilités offertes par la loi du 4 août 2008 autorisant les sociétés cotées sur Alternext à procéder au rachat de leurs propres actions, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société. Ces achats pourraient être effectués par tous moyens dans la limite du plafond précité. Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Afin de faciliter l'utilisation de cette autorisation, nous vous proposons également d'autoriser le conseil d'administration à déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs

généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués rendraient compte au conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers.

#### **9.4. MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL**

Afin de faire coïncider l'exercice social avec le rythme de l'activité commerciale de la Société, votre Conseil d'administration propose que les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social soient respectivement fixées au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre de chaque année au lieu des 1<sup>er</sup> juillet et 30 juin de chaque année.

Le Conseil d'administration propose en conséquence de modifier l'article 39 des statuts qui serait désormais rédigé comme suit :

*« Article 39 - EXERCICE SOCIAL*

*Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre »*

### **10. DOCUMENTS JOINTS CONCOMITAMMENT AU RAPPORT DE GESTION**

Vous voudrez bien trouver ci-après la liste des documents joints au présent rapport de gestion :

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 ;
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, et de leur utilisation ;
- Rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration le 17 décembre 2007 ;
- Rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration le 17 décembre 2007 ;
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE  
ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2008**

<b>Nature de la délégation</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale</b>	<b>Durée de la délégation</b>	<b>Plafond d'émission</b>	<b>Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008</b>
Augmentation de capital social, en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription	5 octobre 2007	18 mois	7 000 000 €	5 000 006 € correspondant à 294.118 actions nouvelles émises le 19 décembre 2007
Attribution d'actions gratuites aux salariés	5 octobre 2007	26 mois	6% du capital soit à ce jour 176 587 actions	attribution gratuite de 130 062 actions

CORTIX  
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 294 311,80 EUROS  
 SIÈGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITÉS NEIL ARMSTRONG II  
 19, AVENUE NEIL ARMSTRONG 33700 MERIGNAC  
 RCS BORDEAUX B 421 603 747

## RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUIVANT L'AUGMENTATION DE CAPITAL DECIDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 17 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur (L.225-129-5 et R.225-116 du Code de commerce), de l'usage qui a été fait de l'autorisation et de la délégation de compétence qui ont été consenties à votre Conseil d'administration, par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 octobre 2007, en application des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce, en vue de nous permettre de décider et de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, si nécessaire, dans la limite d'un montant maximum global de sept millions euros.

Dans ce cadre, votre Conseil d'administration a procédé, selon décision en date du 17 décembre 2007, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 29.411,80 euros, par création et émission de 294.118 actions nouvelles, d'une valeur unitaire de 17 euros, soit 0,10 euros de nominal et 16,90 euros de prime d'émission, dans les conditions ci-dessous décrites.

Conformément à l'autorisation de l'assemblée, le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé et la souscription aux actions nouvelles a été réservée à des investisseurs dits « qualifiés », conformément aux dispositions des articles L.411-2 II 4°-b, D.411-1 et D.411-2 du Code monétaire et financier, susceptibles d'investir, dans le cadre du placement privé préalable à l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Votre Conseil d'administration a fixé comme suit les bénéficiaires effectifs de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :

Investisseurs	Nombre d'actions	Montant total en Euros
Meeschaert Gestion Privée	5 294	89 998
Natixis IM	29 412	500 004
Banque SYZ & Co. Genève	170 296	2 895 032
Bryan, Garnier AM Paris (BG Expansion)	2 353	40 001
Aqua AM Luxembourg	55 882	949 994
2020 Patrimoine Finance, Paris	1 087	18 479
CFD Capital Management	22 441	381 497
Ampléo Gestion (Ampléo Mid Caps)	7 353	125 001
<b>Total</b>	<b>294 118</b>	<b>5 000 006</b>

Les souscriptions et les versements ont été recueillis par Arkeon Finance dans le cadre du placement privé clos le 14 décembre 2007.

Les actions nouvelles ont été créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et sont, depuis cette date, totalement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Cette augmentation de capital s'est traduite par un accroissement des capitaux propres de 5.000.006 euros pour un nouveau capital de 294.311,80 euros divisé en 2.943.118 actions à 0,10 euros chacune.

Cette émission a donc pour incidence sur la situation des actionnaires, que la quote-part des capitaux propres rapportée à une action s'établira, dans le nouveau rapport résultant de l'augmentation du nombre d'actions après émission des actions nouvelles, par rapport à la situation au 30 juin 2007, à environ 2,13 euros par action contre environ 0,47 euro par action.

Usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée, et en conséquence de cette augmentation de capital, votre Conseil d'administration a modifié comme suit les statuts de la Société :

Article 6 – Apports :

Lors de la constitution de la Société, il a été fait apport de 35.000 francs représentant des apports en numéraires, et de 15 000 francs représentant des apports en nature.

Suivant décision collective des associés réunis en Assemblée générale extraordinaire le 2 « novembre 2000, le capital a été augmenté de 200 000 francs et porté à 250 000 francs.

Suivant décision de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 mai 2002, le capital a été augmenté de 14 904,72 euros et porté à 53 016,97 euros.

Suivant délibération du Conseil d'administration du 5 mai 2006 et suite à la conversion d'obligations convertibles en actions, le capital a été porté à 67 284,60 euros.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2007, il a été décidé :

D'augmenter le capital d'une somme de 197 615,40 euros par prélèvement de pareil montant sur le poste « Prime d'émission » et élévation de la valeur nominale de chacune des 4 415 actions composant le capital social de 15,24 euros à 60 euros. Le capital social est ainsi porté de 67 284,60 euros de 264 900 euros ;

De diminuer la valeur nominale de chaque action par division des 4 415 actions existantes afin de la ramener de 60 euros à 0,10 euros. Le capital de 264 900 euros serait ainsi divisé en 2 649 000 actions de 0,10 euros.

Suivant délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2007 statuant sur la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2007, le capital social a été augmenté en numéraire de 29 411,80 euros et porté de 264 900 euros à 294 311,80 euros, par émission de 294 118 actions nominatives nouvelles réservées aux investisseurs dits « qualifiés » au sens des articles L.411-2 II 4°-b, D.411-1 et D.411-2 du Code monétaire et financier, ayant souscrit à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre du placement privé intervenu à la suite de l'admission des titres de la Société, sans appel public à l'épargne, sur le marché Alternext d'Euronext Paris,

Article 7 - Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT ONZE EUROS ET QUATRE-VINGT CENTIMES (294.311,80 euros).

Il est divisé en DEUX MILLIONS NEUF CENT QUARANTE TROIS MILLE CENT DIX HUIT (2.943.118) actions de DIX CENTIMES D'EURO (0,10€) chacune.

Votre Commissaire aux comptes a vérifié la conformité de cette augmentation de capital par dans son rapport complémentaire, établi le 20 décembre 2007 en application et selon les modalités prévues à l'article R 225-116 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire ainsi que celui de votre Commissaire aux comptes sont tenus à votre disposition, au siège social, et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes  
inscrit à la Compagnie régionale de Bordeaux  
29 Avenue de la Libération - 33 440 Ambarés  
Tél: 05 56 77 66 17 Fax : 05 56 38 98 80  
Siret N° 380 472 738 00018

S.A CORTIX

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE CENTREDA -18 RUE THALES  
PARC D'ACTIVITE CHATEAU ROUQUET 33 700 - MERIGNAC

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION  
DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 21/09/2007 sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 5/10/2007.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage de cette autorisation, votre conseil a décidé dans sa séance du 17/12/2007 de procéder à une augmentation de capital de 5 000 006 euros, par émission de 294 118 actions nouvelles de 0.10 euro de nominal avec une prime d'émission de 16.90 euros. Ces actions nouvelles portent jouissance à effet du 1er juillet 2007.

Cette augmentation de capital est réservée à des investisseurs qualifiés dans le cadre de l'admission des actions de la société sur le marché d'ALTERNEXT EURONEXT PARIS.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par votre conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 5/10/2007 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2007

Le Commissaire aux comptes

**Francis GIULIARDI**

CORTIX  
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 294 311,80 EUROS  
 SIÈGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITÉS NEIL ARMSTRONG II  
 19, AVENUE NEIL ARMSTRONG 33700 MERIGNAC  
 RCS BORDEAUX B 421 603 747

## RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les informations relatives aux actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, conformément aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 octobre 2007 a autorisé, pour une durée de vingt-six (26) mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société existantes ou à émettre, dans la limite de six pour cent (6%) du capital de la société, au profit de certains des membres du personnel salarié de la société Cortix SA.

Par décisions en date du 10 octobre 2007 l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé d'étendre l'autorisation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2007 sus citée aux salariés des filiales de Cortix SA. Le régime du plan d'attribution gratuite tel que décidé aux termes des 15ème (Attribution Gratuite d'Actions aux Salariés) et 16ème résolutions (Délégation de compétence au profit du Conseil d'administration) adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2007 est applicable aux salariés des filiales. Cette extension de l'autorisation préserve une unicité du régime applicable à l'attribution d'action gratuite au sein de la Société et de ses filiales, ainsi qu'une date d'entrée en vigueur de la délégation au profit du Conseil d'administration unique, à savoir le 5 octobre 2007.

L'Assemblée a fixé à une durée minimale de deux (2) ans la période d'acquisition et à une durée minimale de deux (2) ans la période de conservation des actions par les bénéficiaires, à compter de la date d'acquisition définitive des actions.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé la mise en œuvre des autorisations accordées par les Assemblée Générale extraordinaire à trois reprises :

- dans sa séance du 10 octobre 2007 le Conseil d'Administration a décidé la mise en œuvre de cette autorisation donnée par l'Assemblée Générale et a déterminé les conditions et critères de cette attribution, approuvé le Règlement du Plan d'Attribution des Actions Gratuites, et désigné les bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé l'attribution gratuite de 88 647 actions de la société, au profit de trois salariés de Cortix SA pour une valeur de 17,00 € par action (attribution pré-money / valeur retenue = valeur d'introduction au 21/12/2008) ;
- dans sa séance du 4 janvier 2008 le Conseil d'Administration a désigné de nouveaux attributaires d'actions gratuites. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé l'attribution gratuite de 43 582 actions de la société, au profit de salariés de Cortix SA pour une valeur de cours de 20,47 € par action ;
- dans sa séance du 31 janvier 2008 le Conseil d'Administration a désigné de nouveaux attributaires d'actions gratuites. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé l'attribution gratuite de 3 833 actions de la société, au profit de salariés de Cortix IBERICA pour une valeur de cours de 18,40 par action.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous mentionnons ci-après de manière nominative les actions attribuées gratuitement à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé:

ATTRIBUTAIRES SALARIES	SOCIETE	NOMBRES D'ACTIONS
MOHAMED HAMZA	CORTIX S.A	79 412
FLORENCE DELOUCHE	CORTIX S.A	5 294
SOPHIA SOULE	CORTIX S.A	3 941
JEAN-PHILIPPE RADO	CORTIX S.A	3 941
XAVIER ORSOLA	CORTIX S.A	3 529
RICARDO MAZO	CORTIX IBERICA	3 333
ERIC EDOUARD	CORTIX S.A	3 235
FRANCK LE BERT	CORTIX S.A	2 647
STAN GABORIEAU	CORTIX S.A	2 647
MARIE EVEN	CORTIX S.A	2 647
YVAN SAINTON	CORTIX S.A	2 647

Le Conseil d'Administration

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes  
inscrit à la Compagnie régionale de Bordeaux  
29 Avenue de la Libération - 33 440 Ambarès  
Tél: 05 56 77 66 17 Fax : 05 56 38 98 80  
Siret N° 380 472 738 00018

CORTIX SA  
19 AVENUE NEIL ARMSTRONG  
33 700 MERIGNAC

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008 sur :

- **le contrôle des comptes annuels de la société SA CORTIX, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations**
- **les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS (aucun commentaire)**

En application des dispositions de l'article 823-9du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais d'implantation.

Les frais d'implantation supportés initialement par CORTIX France pour les études d'implantation ainsi que les coûts préalables à l'ouverture des nouvelles filiales sont refacturés aux filiales concernées qui les amortissent sur une durée de deux ans. Cette refacturation (463 679 € durant l'exercice 2007/2008) est justifiée par la volonté de la direction de CORTIX FRANCE de considérer les filiales comme des centres de profit à part entière et non comme de simples relais commerciaux.

Absence de provision sur les filiales

Comme l'exercice précédent, les avances faites aux filiales n'ont pas été provisionnées en raison de leur création récente. Il n'y a donc pas d'éléments permettant de mesurer avec une assurance raisonnable la nécessité de constituer une provision sur ces titres (et/ou une provision pour risque).

Logiciel interne

Le logiciel de gestion de la relation client développé par l'entreprise a été très largement amélioré au cours de l'exercice ; les nouveaux modules et fonctionnalités permettent une rationalisation des procédures vente et production induisant une baisse du prix de revient des sites internet clients. L'activation complémentaire des coûts de développement au cours de l'exercice (617 716 €) est à mettre en parallèle avec cette réduction de coûts, constatée dès cet exercice et attendue sur les exercices à venir. Au total, l'ensemble des modules du logiciel interne figure à l'actif pour une valeur brute de 1 236 340 € et est amorti (sur 5 ans) à hauteur de 275 104 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits rappelé ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux, le 10 octobre 2008  
Le Commissaire aux Comptes

**Francis GIULIARDI**

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes  
inscrit à la Compagnie régionale de Bordeaux  
29 Avenue de la Libération - 33 440 Ambarès  
Tél: 05 56 77 66 17 Fax : 05 56 38 98 80  
Siret N° 380 472 738 00018

CORTIX SA  
19 AVENUE NEIL ARMSTRONG  
33 700 MERIGNAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008**

Monsieur le Président,

A la suite de la demande que vous nous avez été faite, et en qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de la société S.A CORTIX relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés ont été établis sous votre responsabilité et arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société dans sa séance du 3 octobre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I – Nature et étendue des travaux mis en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes combinés.**

Dans le cadre de notre mission, et en vertu de la NEP 9010 relative à l'audit entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes, nous vous rendons compte de la nature et de l'étendue de nos travaux.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'Annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont essentiellement portés sur les points suivants :

- Validation du report des comptes annuels des entités incluses dans le périmètre des comptes combinés,
- N'ayant pas audité les filiales et entités comprises dans le périmètre de combinaison, à l'exception de la SA CORTIX France, nous avons examiné les attestations d'Experts-comptables et/ou des Commissaires aux comptes des entités non auditées par nos soins.
- Vérification de la correcte application des règles de « combinaison » énoncées ci-dessous :
  - Validation du périmètre retenu,
  - Validation des règles de « combinaison » retenues : intégration globale de l'ensemble des entités concernées,
  - Annulation des titres et capitaux propres des entités combinées détenues par CORTIX SA.
  - Justification des intérêts minoritaires,
  - Contrôle de l'annulation des opérations Inter compagnies,
  - Validation du calcul de l'impôt différé,
  - Contrôle du respect des règles de conversion en euros des comptes annuels présentés en devises (entités hors zone Euro),
- Dans le cadre de cette mission particulière, nous nous sommes également assurés que le traitement des frais d'implantations des filiales avait été homogénéisé dans les comptes combinés. En effet, le traitement de ces frais dans les comptes annuels dépendant de la législation et fiscalité locale, des retraitements ont dû être effectués.
- Dans le même esprit, nous nous sommes assurés de l'homogénéité de la reconnaissance du chiffre d'affaires et avons contrôlé les retraitements liés.

**II - Opinion sur les comptes combinés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les

principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Sur la base de notre audit nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes combinés, dans tous leurs aspects significatifs, et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations pour l'exercice clos le 30 juin 2008 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Bordeaux, le 10 octobre 2008  
Le Commissaire aux Comptes

**Francis GIULIARDI**

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes  
inscrit à la Compagnie régionale de Bordeaux  
29 Avenue de la Libération - 33 440 Ambarès  
Tél: 05 56 77 66 17 Fax : 05 56 38 98 80  
Siret N° 380 472 738 00018

CORTIX SA  
19 AVENUE NEIL ARMSTRONG  
33 700 MERIGNAC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Nouveau Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1 . CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

**11 - Société concernée : SARL LOXYS**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL LOXYS

Date d'autorisation : conseil d'administration du 01/10/2007

Nature : Sous-location commerciale du siège social

Objet de la convention : votre société a signé un contrat de sous-location commerciale avec la SARL LOXYS qui est locataire principal des locaux sis à Mérignac (siège social) pour une durée de neuf ans à compter du 15 octobre 2007 moyennant un loyer initial de 152 000 € H.T (hors charges) à payable trimestriellement

Modalités dans l'exercice : le montant du loyer H.T pris en charge dans l'exercice s'est élevé à 154 904 €.

**12 - Société concernée : SARL CORTIX TUNISIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL CORTIX TUNISIE

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : Prestation de services d'assistance

Objet de la convention : votre société a signé un contrat de prestation de services d'assistance, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2007, en matière de gestion du personnel, de contrôle de gestion, de comptabilité, de conseil dans le domaine financier et d'assistance technique à CORTIX TUNISIE moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire de 5 900 € avec régularisation éventuelle en fonction du volume des interventions.

Modalités dans l'exercice : le montant des prestations de services facturées par votre société à CORTIX TUNISIE dans l'exercice s'est élevé à 70 800 €.

**13 - Société concernée : SARL CORTIX TUNISIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL CORTIX TUNISIE

Date d'autorisation : conseils d'administration du 3/07/2006 et du 29/06/2007

Nature : Conception de sites internet et autres prestations de services

Objet de la convention : votre société avait signé le 30 juin 2006 contrat de prestation de services de conception-réalisation de sites internet. L'objet de cette convention signée le 1<sup>er</sup> juillet 2007 est de confier à CORTIX TUNISIE la réalisation de prestations complémentaires en matière de services Relation-client,

Recouvrement, Qualité et Recherche et développement. La facturation est établie en fonction du nombre de positions affecté à l'exécution effective de chaque prestation.

Modalités dans l'exercice : le montant des prestations facturées par CORTIX TUNISIE à votre société dans l'exercice s'est élevé à ce titre à 1 091 500 €.

#### **14 - Société concernée : SARL CORTIX TUNISIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL CORTIX TUNISIE

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : Refacturation de frais d'exploitation

Objet de la convention : votre société avait signé le 1<sup>er</sup> juillet 2007 une convention par laquelle CORTIX France peut être amenée à facturer certaines dépenses d'exploitation afin de faire bénéficier CORTIX TUNISIE des prix préférentiels obtenus par CORTIX France en raison du volume des transactions réalisées par cette dernière. Cette facturation sera effectuée à l'euro l'euro.

Modalités dans l'exercice : le montant des dépenses refacturées dans l'exercice par votre société à CORTIX TUNISIE s'est élevé à ce titre à 84 215 €.

#### **15 - Société concernée : CORTIX DEUTSCHLAND**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à CORTIX DEUTSCHLAND aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX DEUTSCHLAND un montant d'intérêts de 6 835 euros

#### **16 - Société concernée : PROXITEL COMMUNICATION TUNISIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à PROXITEL COMMUNICATION TUNISIE aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : aucune charge ni aucun produit n'a été constaté durant l'exercice

#### **17 - Société concernée : PROXITEL COMMUNICATION FRANCE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à PROXITEL COMMUNICATION FRANCE aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : aucune charge ni aucun produit n'a été constaté durant l'exercice

#### **18 - Société concernée : CORTIX UK**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 11/01/2008

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie au sein du groupe CORTIX, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 à CORTIX UK aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX UK un montant d'intérêts de 1 511 euros

### **19 - Société concernée : CORTIX NEDERLAND**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 11/01/2008

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie au sein du groupe CORTIX, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 15 janvier 2008 à CORTIX NEDERLAND aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX NEDERLAND un montant d'intérêts de 1 419 euros

### **1 10 - Société concernée : CORTIX IRELAND**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 06/06//2008

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie au sein du groupe CORTIX, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 15 janvier 2008 à CORTIX IRELAND aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX IRELAND un montant d'intérêts de 582 euros

### **1 11 - Société concernée : CORTIX ITALIA**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 6/06/2008

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie au sein du groupe CORTIX, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenant du 10 juin 2008 à CORTIX ITALIA aux mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : aucune charge ni aucun produit n'a été constaté durant l'exercice

### **1 12 - Société concernée : PROXITELCOMMUNICATION FRANCE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL PROXITELCOMMUNICATION FRANCE

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : Prestation de services d'assistance

Objet de la convention : votre société a signé un contrat de prestation de services d'assistance, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2007, en matière de gestion du personnel, de contrôle de gestion, de comptabilité, de conseil dans le domaine financier et d'assistance technique à PROXITELCOMMUNICATION FRANCE moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire de 5 900 € avec régularisation éventuelle en fonction du volume des interventions.

Modalités dans l'exercice : le montant des prestations de services facturées par votre société à PROXITELCOMMUNICATION FRANCE dans l'exercice s'est élevé à 57 600 €.

### **1 13 - Société concernée : PROXITELCOMMUNICATION FRANCE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA, gérant de la SARL PROXITELCOMMUNICATION FRANCE

Date d'autorisation : conseil d'administration du 29/06/2007

Nature : Refacturation de frais d'exploitation

Objet de la convention : votre société avait signé le 1<sup>er</sup> juillet 2007 une convention par laquelle CORTIX France peut être amenée à facturer certaines dépenses d'exploitation afin de faire bénéficier PROXITELCOMMUNICATION FRANCE des prix préférentiels obtenus par CORTIX France en raison du volume des transactions réalisées par cette dernière. Cette facturation sera effectuée à l'euro l'euro.

Modalités dans l'exercice : le montant des dépenses refacturées dans l'exercice par votre société à PROXITELCOMMUNICATION FRANCE s'est élevé à ce titre à 418 675 €.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **21 - Société concernée : CORTIX IBERICA SL**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 2/1/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention: votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenants à d'autres sociétés du groupe à savoir : LEASE NET, GOLD REFERENCEMENT et LOXYS (avenant n° 1 du 13/12/2006), CORTIX IBERICA (avenant n° 2 du 29/12/2006)

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à la SL CORTIX IBERICA un montant d'intérêts de 282 euros.

## **22 - Société concernée : CORTIX TUNISIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 30/03/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention: votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenants à d'autres sociétés du groupe à savoir : LEASE NET, GOLD REFERENCEMENT et LOXYS (avenant n° 1 du 13/12/2006), CORTIX IBERICA (avenant n° 2 du 29/12/2006) et CORTIX BELGIUM (avenant n°3 du 16/3/2007), CORTIX SWITZERLAND et CORTIX TUNISIE (avenant du n°4 du 2/04/2007).

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX TUNISIE un montant d'intérêts de 1 645 euros.

## **23 - Société concernée : CORTIX BELGIUM**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 23/03/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention: votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenants à d'autres sociétés du groupe à savoir : LEASE NET, GOLD REFERENCEMENT et LOXYS (avenant n° 1 du 13/12/2006), CORTIX IBERICA (avenant n° 2 du 29/12/2006) et CORTIX BELGIUM (avenant n°3 du 16/3/2007).

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX BELGIUM un montant d'intérêts de 8 473 euros.

## **24 - Société concernée : CORTIX SWITZERLAND**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 30/03/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention: votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenants à d'autres sociétés du groupe à savoir : LEASE NET, GOLD REFERENCEMENT et LOXYS (avenant n° 1 du 13/12/2006), CORTIX IBERICA (avenant n° 2 du 29/12/2006) et CORTIX BELGIUM (avenant n°3 du 16/3/2007), CORTIX SWITZERLAND et CORTIX TUNISIE (avenant du n°4 du 2/04/2007).

Modalités dans l'exercice : la SA CORTIX a facturé au cours de l'exercice à CORTIX SWITZERLAND un montant d'intérêts de 9 670 euros

## **25 - Société concernée : SARL PROXITEL COMMUNICATION**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 03/07/2006

Nature : convention de prestations de services : centre d'appels et télémarketing

Objet de la convention: votre société a signé le 30/06/2006 un contrat de prestation de télémarketing avec la SARL PROXITEL COMMUNICATION. La société PROXITEL COMMUNICATION réalise des prestations de télémarketing pour le compte de la SA CORTIX sur la base d'une facturation mensuelle forfaitaire de 1 445 € par agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006

Modalités dans l'exercice : la SARL PROXITEL COMMUNICATION a facturé à la SA CORTIX un montant H.T de 1 887 170 €.

**26 - Société concernée : SARL GOLD REFERENCEMENT**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseil d'administration du 03/07/2006

Nature : référencement de sites internet pour le compte de CORTIX SA

Objet de la convention: votre société a signé le 30/06/2006 un contrat de prestations de services de référencement de sites internet, réalisés par la SARL GOLD REFERENCEMENT pour le compte des clients de la SA CORTIX.

Modalités dans l'exercice : la SARL GOLD REFERENCEMENT a facturé à la SA CORTIX un montant H.T de 197 652 €.

**27 - Société concernée : SARL 2H TECHNOLOGIE**

Administrateurs concernés : Mr Hassane HAMZA

Date d'autorisation : conseils d'administration du 02/02/2006, du 20/06/2006, du 12/12/2006, du 02/01/2007, du 23/03/2007, du 30/03/2007 et du 21/12/2007

Nature : convention de trésorerie

Objet de la convention : votre société a conclu une convention de trésorerie avec la société 2H TECHNOLOGIE, sa société mère, qui prévoit les modalités de rémunération et le montant des avances de trésorerie entre ces deux sociétés. Le taux de rémunération a été fixé au taux maximum fiscalement déductible. Cette convention a été étendue par avenants à d'autres sociétés du groupe à savoir : LEASE NET, GOLD REFERENCEMENT et LOXYS (avenant n° 1 du 13/12/2006), CORTIX IBERICA (avenant n° 2 du 29/12/2006) et CORTIX BELGIUM (avenant n°3 du 16/3/2007).

Votre Conseil d'administration a mis fin à cette convention par décision du 21/12/2007, les modalités de la convention de gestion de trésorerie s'appliquant aux autres sociétés parties prenantes de la convention, dans les mêmes conditions.

Modalités dans l'exercice : aucune charge ni aucun produit n'a été constaté durant l'exercice.

**3. CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Néant

Fait à Bordeaux, le 22 octobre 2008

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes

# HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

**Francis GIULIARDI**

Commissaire aux comptes  
inscrit à la Compagnie régionale de Bordeaux  
29 Avenue de la Libération - 33 440 Ambarès  
Tél: 05 56 77 66 17 Fax : 05 56 38 98 80  
Siret N° 380 472 738 00018

**Nombre d'heures :**

312 (dont 104 sur les comptes combinés)

**Honoraires :**

30 000 €uros HT

# ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CORTIX EN DATE DU 4 DECEMBRE 2008

## 1. ORDRE DU JOUR

### ■ Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Lecture du rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions,
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration le 17 décembre 2007,
- Lecture du rapport complémentaire du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital décidée par la Conseil d'administration le 17 décembre 2007,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38,
- Approbation du rapport visé aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Nomination de Co-commissaires aux comptes,
- Autorisation du Conseil d'administration pour procéder à l'achat des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-109-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs.

### ■ Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société,
- Pouvoirs.

## 2. PROJETS DE RESOLUTIONS

### ■ Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

#### ■ PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts pour un montant de 51 821 euros.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### ■ DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2008 s'élève à 939.236 euros, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale : 2.940,72 euros ;
- Distribution de dividendes : 676.917,14 euros, soit 0,23 euros par action ;
- Report à nouveau : 259.377,97 euros.

Nous vous informons, en application de l'article 243 bis du C.G.I. qu'au titre des trois derniers exercices, nous avons mis en distribution les montants de dividendes suivants, éligibles ou non à l'abattement :

EXERCICE	DIVIDENDES	DIV. PAR ACTION	DISTRIB. ELIG. A L'ABATT <sup>1</sup>
30/06/2007	407.946 €	0,154 €	407.946 €
30/06/2006	441.500 €	100,00 €	105.900 €
09/05/2006 (distrib.exceptionnelle)	150.000 €	33,98 €	53.986 €
30/06/2005	0	0	0

#### ■ TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

#### ■ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide de nommer un co-commissaire aux comptes titulaires et un co-commissaire aux comptes suppléant.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### ■ CINQUIEME RESOLUTION

En application de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à acheter, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société.

Cet achat pourra être effectué par tous moyens dans la limite du plafond de 10% du capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

#### ■ SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

#### ■ Résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

#### ■ SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil, décide de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social respectivement au 1er janvier et 31 décembre de chaque année au lieu des 1er juillet et 30 juin de chaque année et de réduire de six mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de six mois et se clôturera le 31 décembre 2008.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 39 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

*« Article 39- EXERCICE SOCIAL : Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre ».*

#### ■ HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

### 3. INFORMATIONS DIVERS

#### ■ Formulaires de vote par correspondance

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote à distance, accompagnés des documents qui doivent y être annexés, sur simple demande écrite adressée au siège social de la Société. Cette demande devra être reçue ou déposée au siège social de la Société au plus tard six jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

#### ■ Adresse électronique où peuvent être envoyées les questions écrites

Les questions écrites remplissant les conditions prévues par les articles L.225-108 al.3 et R.225-84 du Code de commerce peuvent être adressées à la Société à l'adresse électronique suivante : [finance@cortix.fr](mailto:finance@cortix.fr).

#### ■ Délai imparti pour l'envoi des demandes d'inscription de projets de résolutions

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour prévues par l'article L.225-105 du Code de commerce peuvent être adressées à la Société dans les conditions prévues par l'article R.225-71 al.1 du Code de commerce à compter de la publication des présentes et jusqu'au 7 novembre 2008.